

## **Séance du 23 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 17.09.2015

**PRESENTS** : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Patricia AMBAYRAC, M. Pierre DESENFANT, Mme Marie-Martine LEBUGLE, Mme Arlette DELHOTE et Mme Stéphanie CHATONNET.

**ABSENTS** : M. Eric REYGASSE, M. Joël GALLARD, M. Marc GIRARD, M. Philippe PECON.

Monsieur Gérard BOUTHIER a été élu secrétaire de séance.

---

### **Les procurations :**

- M. Marc GIRARD a donné pouvoir à M. Vincent CARRE.
- 

### **2015/48 - Réhabilitation du local technique - Complément**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du local technique engagé depuis quelques années consiste en l'installation d'un office avec salle d'eau et d'une chaufferie. Ce projet avait au départ été estimé à 130 200,00 euros H.T.. La Commission d'appel d'offres s'étant réunie, une meilleure estimation des dépenses a pu finalement être réalisée. Le montant se porte dorénavant à 171 932,00 euros H.T.

Ce montant est supérieur à la première de 41 732,00 euros H.T. au premier chiffrage, le Maire propose de solliciter un complément de subvention qui permettra à la Commune de financer ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet évoqué ci-dessus comprenant un financement complémentaire de 41 732,00 euros H.T., dit que les demandes de subventions nécessaires à sa réalisation, notamment auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de l'ADEME, seront effectuées.

### **2015/49 - Acquisition de terrain à Mme et M. FAYAUD**

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section F n° 1028 appartenant à Mme et M. Elisée FAYAUD, située à Maucloup.

Il précise que cette parcelle de terrain se trouve sur un chemin de servitude allant de la voie communale n° 4 vers le village de Catheraud. Il serait intéressant dans le cadre de la mise en place de chemins de randonnée que la Commune acquière les parcelles impactées par ce chemin de servitude, ou à minima son emprise.

Mme et M. Elisée FAYAUD accepte de vendre cette parcelle, d'une superficie de 4169 m<sup>2</sup>, pour un montant de 417,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section F n° 1028 pour un montant de 417,00 euros, appartenant à Mme et M. Elisée FAYAUD, dit que la Commune prendra en charge les frais d'enregistrement auprès de la Conservation des hypothèques correspondants.

### **2015/50 - Rétrocession d'une portion de la route départementale n° 114**

Monsieur le Maire rapporte la proposition du Département de la Haute-Vienne de rétrocéder une portion de la route départementale n° 114 partant de la voie communale n° 3 vers la route départementale n° 914 jusqu'à la limite de la commune de La Jonchère Saint Maurice, soit du point repère 4+733 au point repère 5+236.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rétrocession à la Commune de Jabreilles les Bordes de la portion de la route départementale n° 114 indiquée ci-dessus ;
- décide le classement dans la voirie communale de cette nouvelle route ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### **2015/51 - Personnel – Poste garderie cantine et T.A.P.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de garderie d'enfants pour la cantine scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires à temps non complet, soit une durée hebdomadaire de service de 3,92/35 heures à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Cet emploi est attribué à un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### **2015/52 - Association BEL 87 – Adhésion**

Considérant la décision prise par le Conseil municipal du 17 juillet dernier concernant l'adhésion de la Commune à l'association Bois Energie Local 87 (BEL 87),

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à BEL 87, dont le siège se situe à SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin, CS 80912, 87017 Limoges cedex 1, à compter de l'exercice 2015,

- accepte le paiement d'un droit d'entrée de 100,00 euros (payable seulement la première année de l'adhésion), et le paiement annuel de 16,00 € en tant que membre actif de l'association.

### **2015/53 - Salle des fêtes – Location aux associations hors commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la location de la salle des fêtes communale aux associations dont le siège n'est pas situé sur la commune de Jabreilles les Bordes selon les tarifs suivants :

- Pour l'organisation d'une manifestation festive (le weekend) :
  - Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 330,00 €
  - Du 01 novembre au 30 avril : 370,00 €
  - Dans le cadre d'une manifestation festive ayant un intérêt communal, l'utilisation de la salle des fêtes se fera à titre gracieux. Cette appréciation sera laissée au maire ou à l'élu référent.
- Pour l'organisation d'une réunion de travail dont la durée sera limitée à une soirée :
  - Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 30,00 €
  - Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : 50,00 €